



APPEL À PROJETS SALON ASNIÉROIS

Dans le cadre de la programmation culturelle 2021, la Direction de la Culture et du Tourisme de la Ville d'Asnières-sur-Seine souhaite organiser un Salon d'Art afin de valoriser la création artistique contemporaine du Département des Hauts-de-Seine, toutes disciplines confondues.

MODALITÉS

L'appel à projets « L'ART S'INVITE EN VILLE » est ouvert aux artistes confirmés et émergents de plus de 18 ans résidant dans les Hauts-de-Seine (92).

PRODUCTION

L'artiste gèrera les dépôts et les enlèvements de ses productions conformément au calendrier et aux créneaux horaires qui lui seront communiqués par la Direction de la Culture. Le montage, la scénographie et le démontage de l'exposition seront à la charge du personnel de la Direction de la Culture. Toutefois, l'artiste s'engage à communiquer en amont les besoins et spécificités relatifs à l'installation de son œuvre.

COMMUNICATION

La Direction de la Culture s'engage à prendre en charge la conception, la réalisation et la diffusion des supports de communication ainsi que l'organisation du vernissage.

CONVENTION

Une convention sera rédigée entre la Direction de la Culture et l'artiste.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Aucun frais de participation n'est demandé et aucune indemnité ne sera allouée aux exposants.

ASSURANCES

La Direction de la Culture s'engage à assurer les œuvres de l'artiste pendant la durée de l'exposition.

PRIX

Après délibération d'un jury à caractère municipal, le droit à une exposition individuelle dans le Château d'Asnières-sur-Seine pour l'année 2022 sera octroyé à un artiste sélectionné. L'artiste lauréat sera annoncé lors du vernissage.

CANDIDATURES

Les artistes adresseront leur candidature par mail, avec pour objet « SALON ASNIÉROIS » avant le 15 janvier à l'adresse : apaz@mairieasnieres.fr. Les dossiers de candidature, au format PDF, contiendront :

- Le formulaire d'inscription ci-joint
- Un curriculum vitae à jour intitulé « CV-NOM-PRENOM » (deux pages A4 maximum)
 - o Courte bio à la troisième personne (formation, études)

- Expositions personnelles (sélection)
- Expositions collectives (sélection)
- Résidences
- Prix
- Un portfolio intitulé « PORTFOLIO-NOM-PRENOM » contenant
 - Démarche artistique
 - Visuels des travaux (20 pages maximum)
- Adhésion à des instances professionnelles le cas échéant intitulée « X-NOM-PRENOM »
- Preuve de domicile (CNI ou titre de séjour accompagné d'une facture au nom de l'artiste) intitulé « DOMICILE-NOM-PRENOM »
- Une photo récente, libre de droits, pour la communication (format jpeg) intitulé « PHOTO-NOM-PRENOM »

SÉLECTION

Un comité à caractère municipal se réunira le 18 janvier pour déterminer les artistes sélectionnés. Il nous sera malheureusement impossible d'apporter à chacun des précisions sur le motif de refus de sa candidature. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

APPEL À CANDIDATURES OUVERT JUSQU'AU 15 JANVIER 2021

Exposition prévue pour le printemps.

Si les conditions sanitaires ne sont pas favorables à l'accueil des visiteurs, une captation pour une diffusion virtuelle de l'exposition pourrait être mise en place.



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom _____ Prénom _____

Pseudonyme _____

Adresse _____

Date de naissance _____ Téléphone _____

Email _____

Site internet _____

Réseaux sociaux _____

Êtes-vous

- Professionnel En voie de professionnalisation Amateur

Catégorie

- Peinture
 Photographie
 Numérique
 Sculpture
 Performance
 Dessin
 Céramique
 Autre (précisez) _____

Médiation

Durant la période de l'exposition et dans un cadre pédagogique, seriez-vous disponible au moins une demi-journée pour parler de votre travail artistique auprès des écoliers ? Si oui, merci d'indiquer vos disponibilités

Animation

Seriez-vous disponible pour effectuer un atelier auprès des enfants en week-end pendant la durée de l'exposition ? Si oui, merci d'indiquer vos disponibilités

Fait à ----- Le -----

Nom ----- Prénom -----

J'ai pris connaissance et accepte les conditions prévues au règlement de l'appel à candidature ci-après.

Signature

À renvoyer avant 15 janvier

Les informations que vous renseignez dans ce formulaire seront utilisées et enregistrées par la direction de la culture et du tourisme de la Ville d'Asnières-sur-Seine pour l'objectif suivant :

- la communication et la promotion de l'évènement

Les données collectées par l'intermédiaire de ce formulaire pour l'organisation d'une exposition dans le cadre des du Salon « L'art s'invite en Ville » seront conservées pendant un an après l'organisation de l'exposition.

Vos données seront uniquement transmises au service municipal de la communication, concerné par la diffusion de l'évènement, vos noms ainsi que la reproduction de vos œuvres pourront être utilisées à des fins promotionnelles, à savoir sur le site de la ville, sur le programme de l'évènement et les réseaux sociaux. Ces informations pourront être communiquées au public.

Vous avez le droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données, la limitation du traitement, de vous opposer au traitement ou demander la portabilité des données. De plus, lorsque vous avez donné votre consentement, vous disposez d'un droit de le retirer à tout moment, sans que ce retrait ne porte atteinte à la licéité du traitement effectué antérieurement.

Ces droits peuvent être exercés auprès la direction de la culture et du tourisme de la Ville d'Asnières par courrier ou par email aux adresses suivantes :

- Direction de la culture et du tourisme, 29 rue de la Concorde, 92600 Asnières-sur-Seine

- Culture@mairieasnieeres.fr

Si vous avez une question concernant la collecte et le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le Correspondant Informatique et Libertés de la Ville d'Asnières en envoyant un email à l'adresse : cil@mairieasnieeres.fr

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)